



Mercredi 11 janvier 2017

Réunion d'information le 25 janvier 2017 à la SGDL sur la réforme de la retraite complémentaire des auteurs (IRCEC-RAAP)

Comme nous vous l'avions annoncé dans le @suivre du 6 décembre 2016, la réforme du régime de retraite complémentaire obligatoire est entrée en application au 1^{er} janvier de cette année.

Les auteurs affiliés au RAAP vont donc recevoir ces jours-ci un formulaire de pré-appel, dans lequel ils pourront notamment opter pour un taux de cotisation différent de celui applicable par défaut (à savoir 5% pour 2017).

La date limite des réponses est fixée au 15 février 2017.

Nous attirons votre attention sur l'importance de bien remplir ce formulaire puisque certaines options seront valables uniquement pour 2017, alors que d'autres le seront définitivement.

Il est très important de renvoyer ce formulaire car, sans réponse de la part de l'auteur, la cotisation sera automatiquement calculée sur la base du dernier revenu déclaré et le taux de cotisation appliqué sera de 5 %.

Compte tenu des délais, et pour vous aider à faire le meilleur choix correspondant à votre situation, la SGDL vous propose de venir assister à une importante réunion d'information **mercredi 25 janvier à 17h00 à l'Hôtel de Massa**, en présence de la directrice générale du RAAP.

Si vous le souhaitez, vous pourrez également bénéficier d'un rendez-vous personnalisé avec des conseillers retraite du RAAP, le jeudi 2 février de 9h30 à 12h30 à l'Hôtel de Massa. Pour cela, vous devez vous inscrire auprès de Catherine Plantec : 01 53 10 12 14 ou social@sgdl.org.

Les auteurs peuvent également s'adresser directement aux conseillers retraite de l'IRCEC-RAAP pour un rendez-vous ou pour des informations :

IRCEC-RAAP

01 44 95 68 30

9 rue de Vienne, 75008 Paris.

contact@ircec.fr

La SGDL reste à votre disposition pour toute information complémentaire.